

# Vous avez été actionnaire de **BigKnowledge** ou **Hubble**? Vous pourriez recevoir de l'argent.

**L'entente de règlement** intervenue dans le recours collectif intenté par Jean-François Paris contre Renaud Lafrance, Alain Lafrance, Colleen Smith, Yvon Chouinard, André Duquenne, Michel Morin et Chubb du Canada compagnie d'assurance (dossier: 500-06-000 440-087) a été **approuvée par la Cour supérieure**.

**RÉCLAMEZ AVANT LE 9 MAI 2019** si vous désirez recevoir une indemnité. Trudel Johnston & Lespérance («TJL») doit donc **recevoir votre formulaire** avant cette date.

Le **formulaire de réclamation** et le protocole détaillant le processus de distribution se trouvent sur le site de TJL: <http://tjl.quebec/recours-collectifs/bigknowledgehubble/>.

**Qui peut réclamer?** Toutes les personnes qui étaient ou sont devenues **actionnaires de Capital Hubble Inc. ou Les Entreprises BigKnowledge Inc.** entre le 24 juin 2005 et le 6 décembre 2005, sauf les actionnaires qui ont fait un profit suite à la vente de leurs actions. Les dirigeants et les administrateurs de ces sociétés sont aussi exclus.

**Combien ? 850 000 \$** sera divisé entre les actionnaires en proportion de leurs pertes. L'indemnité de chacun dépendra du nombre de réclamations acceptées.



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

**Trudel Johnston & Lespérance**

Avocats du demandeur Jean François Paris

Téléphone: 514-871-8385

Fax: 514-871-8800

Courriel: [info@tjl.quebec](mailto:info@tjl.quebec)

Site web : [www.tjl.quebec](http://www.tjl.quebec)